

8.5

REPUBLIQUE FRANCAISE

A 20 17 - 036  
2017.06.6  
CS

dossier n° DP 021 210 17 B0007

Commune de Créancecy

date de dépôt : 26 juin 2017

demandeur : Monsieur DUVAL ROGER

pour : CLOTURE

adresse terrain : 6 RUE DE L EGLISE, à  
Créancecy (21320)

**ARRÊTÉ**  
**de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable**  
**au nom de la commune de Créancecy**

**Le maire de Créancecy,**

Vu la déclaration préalable présentée le 26 juin 2017 par Monsieur DUVAL ROGER demeurant 82C RUE DU FAUBOURG RAINES, Dijon (21000);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour CLOTURE ;
- sur un terrain situé 6 RUE DE L EGLISE, à Créancecy (21320) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 juillet 2004, modifié et révisé le 13 décembre 2012 ;

Vu l'avis favorable de Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine en date du 26 juillet 2017 ;

Vu l'avis favorable du maire en date du 26 juin 2017 ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

**Article 2**

Pour une intégration réussie du projet situé en abords des monuments historiques, la clôture en limites séparatives doit suivre la pente du terrain naturel, sans redent.

Fait à Créancecy, le 31 Juillet 2017

Le maire,  
Jocelyn CHAPOTOT

